



COMMUNE D'AMBÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 18
représentés : 04
votants : 22
absents : 01

SEANCE DU 23 MAI 2023 À 18H30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
19 mai 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Pearl HIPPOLYTE,
adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Franck DUMARTIN,
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO,
Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, conseillers municipaux.

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET
Vanessa BACHELLON donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

ABSENTE :

Isabelle BESSE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Franck DUMARTIN

DÉLIBÉRATION N° 042 05 2023 - FINANCES - FOND DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES - FDAEC 2023

Présentation par M. le Maire.

Conformément aux règles relatives à la déontologie des élus et à la gestion des conflits d'intérêt, Madame Isabelle BESSE quitte la séance, étant entendu que le Département de la Gironde est son employeur.

Vu le courrier du Conseil Départemental en date du 14 mars 2023 portant renouvellement du FDAEC au titre de l'année 2023,

Vu la réunion en date du 03 mai 2023 portant répartition de l'ensemble FDAEC pour le canton de la Presqu'île,

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les principes afférents au FDAEC. Sont financés par cette dotation cantonale des travaux d'aménagement de voirie et des équipements communaux.

L'autofinancement du maître d'ouvrage, sur chaque opération, ne doit pas être inférieur à 20 % du montant hors taxe de ladite opération.

L'assemblée départementale de la Gironde a décidé lors de son vote du budget primitif 2023 de renouveler son soutien à l'ensemble des communes du département. La commune d'AMBES s'est vue attribuer la somme de 15 498 € euros.

Il convient de porter affectation de ce fond :

Entreprise	Matériel	Montant HT
SONESDI	Réhabilitation aires de jeux - PEJ	31 398,50 €

Dépense HT	Recettes		
31 398,50 €	Organisme	Montant	%
	FDAEC	15 498,00 €	49,36 %
	Autofinancement commune	15 900,50 €	50,64 %
TOTAL			
			100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir le matériel susmentionné,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Gironde l'affectation du FDAEC d'un montant de 15 498 euros.
- **ASSURE** le financement complémentaire sur ses propres deniers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : **Pour : 16** **Contre : 3 (C. LAPEYRE, M. JOLIVET, D. JOLIVET)**
 Abstention : 3 (R. RITOU, S. VILLENAVE, E. LAPORTA)

Fait et délibéré le 23 mai 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

